

DECLARATION DE COTISATION 2022

Je soussigné (e) :

Agissant pour le compte des Établissements :

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone : Siret :

E-mail :

Déclare que ces Établissements ont pour spécialité :

.....

IDCC : Code NAF :

OPCO : Et comptent : salariés.

C.A. 2021 :

En conséquence, le montant de leur cotisation 2022 s'établit à : €

Dont ci-joint le règlement.

Pour bénéficier du contrat avec la centrale d'achats Dynabuy, merci de remplir la fiche d'adhésion dédiée.

DATE

SIGNATURE

Dès la réception de votre règlement nous vous enverrons une facture.

GRILLE DES COTISATIONS

PROFESSIONNELS DE LA SERIGRAPHIE ET DE L'IMPRESSION NUMERIQUE

COTISATION ANNUELLE DE DATE A DATE	Annuelle	Trimestrielle
Société employant 2 salariés au plus (apprentis inclus)	125 €	31,25 €
Société employant de 3 à 5 salariés	250 €	62,50 €
Société employant de 6 à 10 salariés	400 €	100 €
Société employant de 11 à 20 salariés	600 €	150 €
Société employant de 21 à 30 salariés	800 €	200 €
Société employant de 31 à 50 salariés	1 000 €	250 €
Société employant plus de 50 salariés	1 500 €	375 €
École et Centre de Formation	300 €	100 €
Consultant indépendant	150 €	37,50 €
Étudiant, stagiaire, demandeur d'emploi, Enseignant, Amoureux de la sérigraphie	20 €	
Fournisseur, Fabricant, Réseau	1 500 €	375 €

Modalités de règlement

- **Chèque** à l'ordre de FESPA France, 68 boulevard Saint Marcel, 75 005 PARIS
- **Virement** / Numéro de compte : 30002 00442 0000007144G 33
IBAN : FR53 3000 2004 4200 0000 7144 G33
BIC : CRLYFRPP / Domiciliation : CL PARIS ANJOU 00453

Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 44 08 64 22 ou par mail contact@fespa-france.fr